



« 276 » POLITIQUES TERRITORIALES

SIGNATURE DU CONTRAT DE PAYS

La Région et le Département prolongent leur engagement aux côtés du Pays Caux Vallée de Seine

Vendredi 7 novembre 2008, Alain Le Vern et Didier Marie, respectivement Président de la Région et du Département, ont signé le deuxième contrat de territoire avec les représentants du Pays Caux Vallée de Seine. Le précédent contrat avait été conclu en 2004 pour traduire en actions les axes stratégiques issus de la charte de Pays.

« La mise en place de cette démarche unique en France (« 276 ») a permis la réalisation de centaines de projets concrets sur l'ensemble de la Haute-Normandie. Ce sont des centaines de millions d'euros qui ont pu être investis en faveur de l'aménagement de nos territoires (équipements culturels, sportifs, zones d'activité...). Soucieux de poursuivre le travail engagé, nous avons souhaité prolonger nos politiques territoriales et ce malgré la décision du gouvernement de ne pas apporter sa contribution financière. Au moment où l'existence des Pays semble remise en question par l'actuel gouvernement, il est important de rappeler les avancées concrètes que constitue la contractualisation avec les territoires de projets » ont précisé Didier Marie et Alain Le Vern.

→ **Caractéristiques du territoire :**

- 47 communes regroupées en une communauté de communes Caux Vallée de Seine depuis le 1^{er} janvier 2008 sur 484 km²
- 66 353 habitants
- Le pays Caux-Vallée de Seine dispose d'une situation géographique particulière entre les deux principales agglomérations de la région, Rouen et le Havre. Connecté aux principaux axes de communication (A13, A29 et D6015), il représente le troisième pôle industriel et maritime de la Basse-Seine avec le terminal pétrolier de Port-Jérôme et les terminaux de Radicatel.
- Une autre particularité de ce territoire est le nombre important d'habitants, ce qui le situe en quatrième position en Haute-Normandie, après Rouen, le Havre et Evreux.

→ **Principales orientations du Contrat de Pays :**

Le nouveau contrat 2008-2013 porte sur 37 actions pour un montant total de **63,5M€**. Le Département de Seine-Maritime avait mobilisé près de 7M€ de 2004 à 2007, il s'engage aujourd'hui pour un montant prévisionnel de **10,5 M€**. Pour sa part, la Région Haute-Normandie contribuera à hauteur de **8,3 M€** (7,75 M avaient été engagés lors de la précédente génération). **Au total, les deux collectivités financent près du tiers des investissements programmés dans ce nouveau contrat.** Rappelons qu'au plan national, les collectivités locales dans leur ensemble financent plus de 70% des investissements publics.

Ce contrat est particulièrement ambitieux avec 75% d'augmentation par rapport au précédent, notamment en faveur du développement économique envisagé et de l'effort réalisé pour l'amélioration de l'offre de services à la population.

Le Pays Caux-Vallée de Seine sera le neuvième territoire à avoir contractualisé sur cette nouvelle génération de contrats.

Parmi les opérations phares du protocole, il convient tout particulièrement de signaler :

Axe 1 : « Le Pays, un cadre de vie privilégié »

- L'important volet « équipements sportifs » présenté par le territoire, avec des nouvelles salles réalisées à la Frenaye, Saint-Antoine-la-Forêt, Beuzeville-la-Grenier (320 000 € chacune), à Bolbec (quartier Fontaine-Martel), en accompagnement de l'opération de renouvellement urbain (750 000 € de subvention) et dans le secteur de la presqu'île de Brotonne, actuellement sous-équipé (523 000 €).
- Le futur pôle musical de Lillebonne
- Le centre social du quartier des Arbalètes à Gravenchon
- La recomposition d'ensemble du centre-bourg de Saint-Arnoult
- Le Département s'est également positionné sur plusieurs thèmes prioritaires : la création du CLIC Caux Vallée de Seine, la détermination d'une offre de service à la petite enfance (étude), et la définition d'une politique habitat à travers le financement de l'étude PLH (21 000 € soit 50 %).

Axe 2 : « Le Pays, un pôle d'excellence économique »

- L'aménagement du secteur Port-Jérôme 2
- La création du parc d'activités « Tancarville - Val de Seine », orienté tertiaire
- L'achèvement du Parc d'activités de Saint-Jean-de-la-Neuille
- Plusieurs études préalables à l'aménagement d'autres sites d'accueil des entreprises seront également accompagnées :
 - Création de la ZAC Port-Jérôme 3
 - Aménagement d'un parc logistique bi-modal dans le secteur Bréauté-Beuzeville,
- La réalisation du Pôle emploi-formation de Lillebonne

Axe 3 : « Le Pays, une offre touristique moderne et diversifiée »

Cet axe, qui comprend 8 actions pour un total de 8,9 M€ (soit 14% du Contrat), concerne la mise en valeur des atouts touristiques du territoire Caux Vallée de Seine, à partir de la détermination d'une stratégie d'ensemble.

- Pour la commune de Caudebec-en-Caux :
 - L'achèvement de la réfection du quai Guilbaud
 - La rénovation du musée de la Marine de Seine (enveloppe FDADT de 1 M€),
 - La rénovation de la maison des Templiers, notamment la remise aux normes des réseaux (subvention FDADT de 30 000 €).
- La création d'un service d'escales en bord de Seine destiné au renforcement du tourisme fluvial
- L'aménagement d'une voie douce structurante le long de la Vallée du Commerce, visant à relier le Véloroute du Val de Seine à la gare de Bréauté via le parc EANA
- La production d'un nouveau spectacle sons et lumières à l'Abbaye du Valasse,
- Au titre des études, une réflexion a été encouragée par le Département, visant à la densification de l'offre cyclable et la mise en réseau des itinéraires touristiques autour de l'axe de la Seine.

Axe 4 : « Le Pays, un territoire organisé, reconnu, et ouvert »

Elaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays

Contacts presse :
Région Haute-Normandie
Sylvain Radiguet
Port : 06 60 66 69 46
sylvain.radiguet@cr-haute-normandie.fr

Département de Seine-Maritime
Camille Rotunno
Port : 06 74 35 26 07
camille.rotunno@cg76.fr